

FEUX DE FORÊT : RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Baie-Comeau, le 1^{er} juin 2023 – Un feu de forêt a lieu en ce moment au nord du lac Daigle. Comme les panaches de fumées touchent actuellement la MRC de Sept-Rivières, la Direction de santé publique de la Côte-Nord désire informer la population des risques pour la santé associés à la fumée émanant des feux de forêt.

Le panache de fumée contient des substances irritantes qui peuvent aggraver ou provoquer des symptômes chez les personnes fragiles ou vulnérables. Il est donc recommandé aux personnes vulnérables, notamment les enfants, les femmes enceintes, les aînés, les personnes asthmatiques, les personnes souffrant de problèmes cardiaques, ainsi que celles qui souffrent déjà de maladies respiratoires, comme l'emphysème et la bronchite chronique, de diminuer leur exposition et de se limiter aux activités essentielles :

- En demeurant à l'intérieur de leur résidence;
- En fermant les fenêtres de la résidence;
- En limitant les échanges d'air avec l'extérieur (par exemple, arrêter l'échangeur d'air);
- En évitant de faire toute activité physique intense à l'extérieur.

Si, malgré ces mesures, certains malaises persistent ou s'accroissent, il est conseillé de consulter le services Info-Santé (8-1-1) ou un médecin. Nous poursuivons le suivi de la qualité de l'air et des mises à jour seront diffusées au besoin.

- 30 -

Source : Jean-Christophe Beaulieu
Conseiller en communication
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 962-9761, poste 414009